

# Accueil de loisirs Covid-19

## L'engagement des familles

- Elles s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans la famille de l'enfant.
- Les parents devront prendre la température de leur enfant avant le départ. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'accueil de loisirs.

- Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant immédiatement en cas de maladie au cours de la journée pour limiter tout risque de contamination.
- Les parents ne peuvent pas rentrer dans la structure.
- En cas de fermeture de classe dans l'établissement scolaire de votre enfant, nous ne pourrons pas l'accepter.

